

1DAY1OFFER

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 529 Chemin Saint-Jean - 83170 Brignoles

SIREN : 921 626 958 - RCS Draguignan

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-quatre, le 1er novembre 2024,

Le soussigné :

Monsieur Amine M'SAIDIÉ, né le 18 mars 2006 à Marseille (15e arrondissement), demeurant 5 rue Smith - 69002 Lyon, de nationalité française, agissant en qualité d'associé unique de la société 1DAY1OFFER, a pris les décisions suivantes conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la cession de l'intégralité des 1 000 actions composant le capital social ;
- Constatation de la cessation des fonctions de Monsieur David MESTRE en qualité de Président ;
- Constatation de la cessation des fonctions de Monsieur Léo THEVENET en qualité de Directeur Général ;
- Nomination de Monsieur Amine M'SAIDIÉ en qualité de Président ;
- Transfert du siège social du 529 Chemin Saint-Jean - 83170 Brignoles au 5 rue Smith - 69002 Lyon ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

EXPOSÉ PRÉALABLE

À la suite de la cession de l'intégralité des 1 000 actions composant le capital social de la société 1DAY1OFFER au profit de Monsieur Amine M'SAIDIÉ, celui-ci devient associé unique de la société. Il convient en conséquence de constater la cessation des fonctions de Monsieur David MESTRE en qualité de Président et de Monsieur Léo THEVENET en qualité de Directeur Général, de nommer Monsieur Amine M'SAIDIÉ en qualité de Président, de transférer le siège social et de mettre à jour les statuts en conséquence.

PREMIÈRE RÉOLUTION - Cession des actions

L'Associé Unique constate qu'en date du 1er novembre 2024, Monsieur David Geoffrey Marcel MESTRE et Monsieur Léo Victor Camille THEVENET ont cédé à Monsieur Amine M'SAIDIÉ l'intégralité des mille (1 000) actions composant le capital social de la société 1DAY1OFFER.

En conséquence, Monsieur Amine M'SAIDIÉ devient associé unique de la société et exerce l'ensemble des droits attachés à cette qualité à compter de cette date.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Cessation des fonctions des dirigeants

L'Associé Unique constate la cessation, à compter du 1er novembre 2024, des fonctions de Monsieur David Geoffrey Marcel MESTRE en qualité de Président.

L'Associé Unique constate également la cessation, à compter de la même date, des fonctions de Monsieur Léo Victor Camille THEVENET en qualité de Directeur Général.

Quitus entier leur est donné pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME RÉOLUTION - Nomination du nouveau Président

L'Associé Unique décide de nommer, à compter du 1er novembre 2024 et pour une durée indéterminée, Monsieur Amine M'SAIDIÉ, né le 18 mars 2006 à Marseille (15e arrondissement), de nationalité française, demeurant 5 rue Smith - 69002 Lyon, en qualité de Président de la société.

Monsieur Amine M'SAIDIÉ déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME RÉOLUTION - Transfert du siège social

L'Associé Unique décide de transférer, à compter du 1er novembre 2024, le siège social de l'adresse suivante :

529 Chemin Saint-Jean - 83170 Brignoles

à l'adresse suivante :

5 rue Smith - 69002 Lyon.

En conséquence, l'article 3 « Siège social » des statuts est modifié afin de faire apparaître la nouvelle adresse du siège social.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIÈME RÉOLUTION - Modification corrélative des statuts

À la suite des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de mettre à jour les statuts de la société afin de tenir compte :

- de la nouvelle qualité d'associé unique de Monsieur Amine M'SAIDIÉ ;
- de la cessation des fonctions de Monsieur David MESTRE en qualité de Président ;
- de la cessation des fonctions de Monsieur Léo THEVENET en qualité de Directeur Général ;
- de la nomination de Monsieur Amine M'SAIDIÉ en qualité de Président ;
- du transfert du siège social au 5 rue Smith - 69002 Lyon.

En conséquence :

1. l'article 3 « Siège social » est modifié pour indiquer : « Le siège social est fixé : 5 rue Smith - 69002 Lyon » ;

2. l'article 8 relatif au capital social est mis à jour pour faire apparaître Monsieur Amine M'SAIDIÉ comme associé unique détenant les 1 000 actions ;
3. le passage nominatif de l'article 12 relatif au Président est remplacé par les informations de Monsieur Amine M'SAIDIÉ ;
4. le passage nominatif de l'article 13 relatif à Monsieur Léo THEVENET est supprimé et il est précisé qu'aucun Directeur Général n'est nommé à la date de mise à jour des statuts.

Le reste des statuts demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIÈME RÉSOLUTION - Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités de publicité, de signer tous documents nécessaires, de procéder aux déclarations auprès du Guichet unique des formalités des entreprises (INPI), d'effectuer les dépôts auprès des greffes compétents, de procéder aux publications légales requises et, plus généralement, d'accomplir toutes formalités légales, administratives et fiscales rendues nécessaires par les présentes décisions.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Lyon,
Le 1er novembre 2024

L'Associé Unique,
Monsieur Amine M'SAIDIÉ

Signature :

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Amine M'SAIDIÉ', written over a light blue circular stamp.